

Union
syndicale
Solidaires

(Fonction publique) Rendez-vous salarial du 6 juillet : Rien à la hauteur des enjeux et nécessités

9 juillet 2021



Rendez-vous salarial du 6 juillet Rien à la hauteur des enjeux et nécessités.

Présidé par la ministre de la fonction publique, ce rendez-vous salarial a été renommé pompeusement « conférence salariale » afin, a-t-elle indiqué de marquer un effort de concertation, et de tracer des perspectives salariales ...

Alors que l'engagement des agent-es publics a été entier au cours de cette crise sanitaire qui dure toujours, ils et elles ne trouvent pas pour autant la reconnaissance de leurs efforts avec ce gouvernement libéral qui privilégie les premièr-es de cordée et pénalise toujours plus les premièr-es de corvée : l'ingratitude de la situation des personnels invisibilisés jusqu'ici - souvent des femmes- s'est dévoilée au grand jour.

Le point d'indice reste gelé

Face à la demande unanime des 9 organisations de la fonction publique de revalorisation du point d'indice, gelé depuis 2010, la ministre a répondu que sa revalorisation n'est pas un remède en soi, qu'il coûte trop et ne rapporte pas assez, qu'il accentue les inégalités. Il faut ainsi selon la ministre s'orienter vers « une grande réforme du système de carrières et rémunération ». On appréciera... et on anticipe déjà le lien avec un futur retour de la réforme des retraites. Le pouvoir d'achat des agent-es publics va donc continuer de s'éroder (-20% depuis 2000).

Sans que cette mesure soit l'unique revendiquée par Solidaires qui exige également l'attribution de points d'indice de manière identique pour tous-tes, elle reste indispensable !

Pas de mesure générale non plus

La ministre a ensuite énuméré les mesures catégorielles disparates prises au fil du temps et au coup par coup : PPCR, la revalorisation des soignants du Ségur de la santé, la petite revalorisation du médico-social (EHPAD), la revalorisation des enseignant-es en début de carrière etc... Face aux remarques quant au fait que ces mesures ont été parcellaires, catégorielles et bien souvent injustes, et à la revendication de mesures générales formulée par Solidaires et d'autres organisations, la ministre a asséné que les mesures générales sont injustes et qu'elle ne croit pas aux mesures générales indifférenciées. Surtout elles coûtent trop cher au goût du gouvernement...Passez votre chemin.

Bas salaires, catégorie C : des mesures parcellaires

Au 1er janvier 2022, le traitement indice 309 qui concerne les fonctionnaires stagiaires et nombre de contractuel-les sera revalorisé à l'indice majoré 337 pour le grade C1 et l'indice majoré 338 pour le grade C2 (indices de pied de grade), afin de conserver la référence au SMIC pour elles et eux aussi.

Un petit coup de pouce est donné avec une bonification d'ancienneté d'une année aux agents de catégorie C au 1er janvier 2022, et l'octroi d'une réduction d'un an de durée dans les grades C 1 et C2 sur les trois versants sur les 6 premiers échelons.

La mesure annoncée par la ministre de revalorisation de 40 à 100€ n'est en fait pas aussi belle qu'il y paraît. Il s'agit en fait d'une moyenne qui intègre par ailleurs les 15€ bruts de Protection Sociale Complémentaire, qui ne concerne pas tous-tes les agent-es notamment de la FPT et par ailleurs déjà annoncée à de multiples reprises par la ministre. On est ainsi bien loin des 1,2 millions d'agent-es concerné-es affichés par la ministre.

Pour Solidaires, ces mesures, parcellaires, ne suffisent pas à pallier l'indigence de la rémunération des agent-es de catégorie C.

Grilles indiciaires : quelle reconnaissance de la qualification des agents ?

Au-delà de cette annonce pour la catégorie C, rien pour les autres catégories.

Le bas de grille de la catégorie B est très proche du SMIC elle aussi. Il faudra par ailleurs étudier en détail les conséquences des annonces de la ministre qui pourrait engendrer des chevauchements de carrière.

De manière générale, les grilles indiciaires des agent-es de toute catégorie (C, B, A) ne correspondent pas à leur niveau de qualification : Solidaires revendique des carrières linéaires revalorisées pour toutes les catégories.

Des inégalités croissantes dues à une politique libérale de reconnaissance du « mérite »

Solidaires a souligné que les inégalités vont croissantes, entre versants, entre catégories, entre hommes et femmes, et cette détérioration est largement dû au développement anarchique de l'indemnitaire, qui favorise les hauts cadres et défavorise la catégorie C.

Solidaires revendique l'attribution d'un nombre de points identique à tout-es, ce qui réduirait les écarts, ainsi que la revalorisation des filières féminisées (grilles indiciaires revalorisées). Le gouvernement parle de l'égalité F/H, sans la mettre en œuvre. Solidaires a demandé l'élaboration d'un bilan du développement de l'indemnitaire, tandis que la ministre souhaite faire un bilan du RIFSEEP qui vient d'être étendu au territorial...

La ministre a enfin annoncé une conférence salariale pour « une remise à plat de la structure de la rémunération » avec une concertation qui s'étendra de septembre 2021 à février 2022 : les élections présidentielles se rapprochent. Les thèmes abordés : déroulement de carrière, égalité F/H, structure de la rémunération et contractuel-les. Un bilan préalable du RIFSEEP et de PPCR sera effectué.

Sera mis en place aussi un baromètre des salaires incluant un baromètre Egalité : mesure de temporisation alors que des mesures d'urgence devraient être prises.

Solidaires a souligné que si la fonction publique manque d'attractivité, c'est bien du fait de la faiblesse de ses rémunérations : petits salaires et petites retraites le plus souvent...

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Fonction-publique-Rendez-vous-salarial-du-6-juillet-Rien-a-la-hauteur-des>